

MOTO-CLUB du BAS QUERCY



Règlement particulier du Moto-cross National Terrain de St Jean de Perges à Labarthe le 19 – 20 Mai 2012

Catégories admises :

- Challenge NCB LMMP 125 (40 places)
- Challenge NCB LMMP OPEN (40 places)
- Challenge NCB LMMP Vétérans (40 places)
- **Championnat de ligue 125 Mx2** (40 places)
- **Championnat de France National Mx1** (40 places)
- **Championnat de France Mx Féminin** (40 places)

Droit d'engagements : 30 Euros à l'ordre du MC du Bas Quercy pour toutes les catégories, devront être adressées dans un délai de 30 jours avant l'épreuve cachet de la poste faisant foi (passer ce délais le droit d'engagement sera de 53 Euros) à : M.COMBALBERT Emmanuel Lieu dit : « Tounisses » 82220 PUYCORNET 05,63,65,93,29
Joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse

Licences : Elles seront vérifiées ainsi que le CASM ou le permis de conduire. Le non respect des horaires de pointage entraîne l'exclusion du pilote.

Le parc pilote : Il sera interdit de laver les motos dans les allées. Les pilotes doivent se munir d'un tapis de sol et devront avoir un extincteur. Les concurrents devront stationner dans leur parc respectif et respecter l'environnement.

Contrôles administratifs et techniques : auront lieu le 19 Mai 2012 de 9h à 14h et le 20 Mai 2012 de 7h à 8h45. Obligatoire pour toutes les catégories. Les machines devront correspondre aux dispositions prévues dans le règlement général moto-cross.

Essais : Conformément au Code Sportif, ils sont obligatoires. Deux séances par catégorie, la deuxième sera chronométré pour la sortie sur la grille. (voir horaires ci-joint)

Courses : Voir horaires ci-joint. Les pilotes devront être en parc d'attente au minimum 10 min. avant la procédure de départ
Ne seront pas classé le coureur qui:

- N'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 min qui suit l'arrivée du vainqueur
- N'a pas accomplie les $\frac{3}{4}$ du total des tours effectués par le vainqueur

En cas d'ex-aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

Récompenses : Des coupes récompenseront les 3 premiers de chaque catégorie.

Assurance : Souscrite conformément à la législation en vigueur auprès de la compagnie AMV Assurance.

Réclamations éventuelles relatives au classement devront être déposées par écrit auprès du Directeur de course, au plus tard 30 minutes après la proclamation des résultats.

Les officiels : - Directeur de course : BALEUR J-Claude
- Commissaires sportifs : NAVARRO Joseph
- Commissaire de piste : Les commissaires de la ligue.

La compétition est organisée conformément au code sportif de la FFM aux prescriptions de la CMC au règlement général moto-cross et aux règles particulières du championnat et Challenge LMMP.